



Charte sur le Respect des Droits Humains de GUINEE BTP

+224 620 45 14 85 , contact@guibtp.com , www.guibtp.com

Charte sur le Respect des Droits Humains de GUINEE BTP SAS

Chez GUINEE BTP SAS, nous reconnaissons que le respect des droits humains fondamentaux constitue une responsabilité partagée et une priorité absolue pour bâtir un avenir durable. Cette charte réaffirme notre engagement à défendre et respecter ces droits dans toutes nos activités, en alignement avec les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme.

Notre engagement

Notre société s'engage à respecter les droits humains fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que dans d'autres instruments internationaux pertinents en matière de droits humains, y compris les normes du travail reconnues au niveau international. Nous nous engageons également à promouvoir et protéger ces droits tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Les principes directeurs

Dans le cadre de notre engagement envers les droits humains, nous nous engageons à mettre en œuvre les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme. Ces principes énoncent les responsabilités des entreprises en matière de droits humains et fournissent un cadre pour les guider dans leur mise en œuvre. Ces principes incluent :

- **Principe 1:** Respecter les droits humains fondamentaux
- **Principe 2:** Prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les droits humains
- **Principe 3:** Réparer les dommages causés par toute violation des droits humains liée à nos activités

Nos actions concrètes

Afin de traduire notre engagement en actions concrètes, nous avons mis en place différentes mesures au sein de notre organisation, notamment :

- La définition et la mise en œuvre de politiques internes visant à respecter les droits humains fondamentaux.
- La sensibilisation et la formation régulière de nos employés sur les droits humains et leurs responsabilités en tant qu'individus et membres de notre entreprise.
- L'évaluation des risques potentiels pour les droits humains dans toutes nos activités et la mise en place de mesures préventives pour les atténuer.

- La collaboration avec nos fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent également les droits humains tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre engagement continu

Nous sommes conscients que le respect des droits humains est un processus continu et nous nous engageons à continuer de travailler vers l'amélioration continue. Nous veillerons à intégrer les considérations relatives aux droits humains dans toutes nos décisions et actions, en collaboration avec nos parties prenantes internes et externes. Nous invitons également nos partenaires commerciaux, clients, fournisseurs et communautés locales à se joindre à notre engagement pour promouvoir et protéger les droits humains fondamentaux pour tous. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir durable pour tous.

Le Directeur Général :

